



Compte rendu du Conseil Syndical du 13 Janvier 2022

Étaient présents : BEZOUCE : MR. MICHEL TRIAIRE, BERNIS : MR. ALEXANDRE LAVAL, BOISSIERES : MR. ANDRE MEYRONNET, CAVEIRAC : GUILLAUME BARAGNON, CLARENSAC : MR GILBERT CHAUVET, LANGLADE : MR. ALAIN VIALA, LA CALMETTE : MR. GERARD BLAIN, , MARGUERITTES : MR JEAN PIERRE CATHEBRAS, NIMES : MME PASACALE VENTURINI, SAINT COME ET MARUEJOLS : MR. SERGE DURAND,

Absents excusés : LA CALMETTE : JEAN CLAUDE SKAFF, LA ROUVIERE : JEROME PHILIP, SAINT DIDONISY : MME JOSEE FAUQUET, VESTRIC ET CANDIAC : MME NATHALIE CALIA, UCHAUD : MR. JEAN LOUIS ANGLADA,

Absents : MILHAUD : MR. JEAN LUC FRANCOIS, C.C DU PAYS DE SOMMIERES : MR. FABRICE GRANIER, GAJAN : MR. JEREMY POUDEVIGNE, NAGES ET SOLORGUES : MR. ERIC PESENTI, SAINT GERVASY : JOEL VINCENT, VERGEZE : MR. FABIEN GAVANON,

Monsieur Alain VIALA Président, ouvre la séance en soumettant au vote l'approbation du compte rendu du conseil syndical du : 25 Novembre 2021

Délibération N° 001-2022 : Budget Primitif 2022
--

Monsieur Alain VIALA, Président, Rapporteur, expose :

Vu les articles L 5211-1, L5211-2, R 2311-13 et les suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu l'arrête du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la Délibération N° 010-2010 approuvant l'utilisation du plan de compte M 14 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire et la délibération N°021-2021 ;

Vu les propositions du Président dans la présente Délibération ;

Vu l'avis favorable du bureau ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'adopter le Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte des Garrigues de la Région de Nîmes qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
11	60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	4 100,00 €	74	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	236 411,00 €
11	61 SERVICES EXTÉRIEURS	172 473,00 €			
11	62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	905,00 €			
12	63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	685,00 €			
12	64 CHARGES DE PERSONNEL	43 598,00 €			
65	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 450,00 €			
66	66 CHARGES FINANCIÈRES	2 000,00 €			
68	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEME NTS ET PROVISIONS	4 200,00 €			
TOTAL		236 411,00 €			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
21	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 721,00 €	13	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	238 915,88 €
			10	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	15 605,12 €
			40	40 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 200,00 €
			77	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00 €
TOTAL		265 721,00 €	TOTAL		265 721,00 €

TOTAL DEPENSES	502 132,00 €
TOTAL RECETTES	502 132,00 €

ARTICLE 2 :

Que le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à : Unanimité

Délibération N° 02-2022 : Adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur Alain VIALA, rapporteur, expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1, Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du Syndicat ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : De valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;

ARTICLE 23: Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondant. ;

Adopté à : Unanimité

Délibération N° 03-2022 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux d'entretien des équipements DFCI 2022

Monsieur Alain VIALA, Président, Rapporteur, expose

VU le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier des Garrigues de la Région de NÎMES, adopté par délibération du Comité Syndical en date du 29 Novembre 2001,

CONSIDÉRANT les équipements D.F.C.I. créés sur le territoire des communes membres du Syndicat Mixte des Garrigues de la Région de NÎMES,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien régulier de ces équipements D.F.C.I.,

CONSIDÉRANT qu'un programme d'entretien de ces équipements a été proposé pour un montant de **25 383,90 € HT**,

CONSIDÉRANT qu'un dossier de demande d'aide aux travaux d'entretien des équipements D.F.C.I. sera établi afin d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 80% sur le montant H.T. des travaux, (financement Conseil Départemental)

CONSIDÉRANT que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publicité libre,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 : La réalisation de ce programme d'entretien des équipements D.F.C.I. d'un montant H.T. De **29 708,90 Euros HT**, suivant devis descriptif et estimatif annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : De solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès du Conseil Départemental, pouvant s'élever à 80% maximum du montant H.T. des travaux en fonction des critères attribués par le Département,

ARTICLE 3 : De réaliser les travaux à l'issue d'une consultation en procédure adaptée avec une publicité formalisée,

ARTICLE 4: D'autoriser le Président à signer toutes pièces à intervenir ;

ARTICLE 5 : Les écritures correspondant à l'opération seront inscrites au Budget Primitif 2022, en section Investissement , aux lignes budgétaires suivantes :

- En dépenses : au chapitre 61

- En recettes : au chapitre 74

ARTICLE 6 : Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à : Unanimité

AUTRES SUJETS DEVELOPPES

Marchés de travaux

A compter du 14 janvier, un marché de travaux sera mise en ligne via une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Pour rappel, ce marché concerne 3 opérations distinctes :

Des travaux relevant de la normalisation d'équipement DFCI

Des travaux relevant de l'entretien des bandes débroussaillées de sécurité

Des travaux relevant de la réparation engendrée par les intempéries du 14/09/2021.

Lot n° 1 : Travaux de normalisation par débroussaillage d'équipements DFCI.

Lot n° 2 : Travaux d'entretien par débroussaillage des BDS.

Lot n° 3 : Travaux de génie civil (réalisation de plateformes de roulement)

Lot n°4 : Normalisation de citernes DFCI

Lot n° 5 : Tranche conditionnelle n°1 Réparation dégâts intempéries

Lot n°6: Tranche conditionnelle n°2 Répartition dégât intempéries

Dans ce cadre, la commission d'appel d'offre devrait se réunir le : 24 février.

Une convocation des délégués membres sera établie en amont.

Participation financière du Conseil Départemental aux travaux d'entretien des équipements DFCI

Le Conseil Départemental du Gard vient de voter une enveloppe annuelle d'environ 100 000 € destinée aux financements des travaux d'entretien des équipements DFCI.

Nous allons déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation de nos travaux d'entretien des bandes débroussaillées de sécurité qui devraient être réalisés avant cet été.

Le taux de financement reste variable, 30 % ou 80 % du montant HT des travaux suivant un barème qui reste à connaître précisément.

Dégâts intempéries 2021 et leurs financements

Pour rappel le montant des dégâts occasionnés par les intempéries du 14/09/2021 s'élèvent à : 222 374 € TTC répartis sur 10 communes.

A ce jour, la Préfecture du Gard ne nous a pas communiqué le taux de participation au montant des dégâts. Notre dossier est toujours en instruction.

Sachant que les communes touchées par ces intempéries doivent faire face à de lourdes dépenses afin de réaliser des travaux de réparation sur l'ensemble de leurs infrastructures le Président propose

de globaliser ces dépenses afin de ne pas créer des incidences financières complémentaires pour ces communes.

En effet, une réflexion est menée avec les membres du bureau afin d'englober le montant de ces dégâts dans le budget du syndicat sans avoir à procéder à des appels de fonds auprès des communes.

Une proposition ou des propositions vous seront présentées prochainement.

Cession du véhicule du syndicat

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau véhicule prévue au mois d'août ou de septembre prochain, le syndicat envisage de céder le véhicule actuel à cette période.

Les reprises proposées par les concessionnaires ou autres prestataires restant insignifiantes, le syndicat souhaite d'abord proposer aux différents membres avant de diffuser plus largement cette offre de cession.

Merci de prendre contact avec Michael REBELLER si vous êtes intéressé par ce véhicule.

Caractéristiques :

Marque : DACIA

Modèle : DUSTER 4X2

Finition : Prestige toutes options + roue de secours

Année de mise en circulation : 2015

Énergie : Diesel

Moteur : 1,5 DCI de 110 ch.

Peinture : métallisée gris clair

Entretien réalisé chez le concessionnaire

4 pneus neufs, frein avant neufs et courroie de distribution et pompe à eau neuve.

Bon état général, carrosserie sans le moindre impact..

Côte du véhicule :



Cote Dacia DUSTER - 2015

(2) 1.5 DCI 110 FAP PRESTIGE 4X2 EURO6

98 000 Km

Cote affinée (hors options) ? : **11 076€**

Cote brute : 11 500 € pour 13 900 Km/an

Indice de confiance ? : 

[Estimer la valeur de rachat immédiat par un professionnel](#)

Affiner la cote de ce véhicule

Kilométrage :

98000 Km réels

Code postal :

30000

1ère mise en circulation :

Septembre ▼

2015 ▼

Je suis :

Acheteur

Vendeur

[Affiner la cote](#)

Ce véhicule sera mis en vente au mois d'août ou septembre 2022 au prix de **8 000 €**.

Des photos peuvent vous être communiquées sur demande.

Fin du compte rendu

Siège administratif: 1105, Avenue Pierre Mendès-France - 30000 NÎMES - Tél. : 04.66.27.76.46 - Port. : 06.18.33.19.95
syndicat.desgarrigues@outlook.fr

Siège Social : Mairie de Nîmes, Place de l'Hôtel de Ville - 30033 NÎMES Cedex 9 - Tél. : 04.66.76.70.01
Site internet :<https://www.syndicat-garrigues-nimes.fr/>